



CHARTRE DES BENEVOLES

1 - La Manne :

La Manne ! Un projet Humaniste, un défi humain.

L'idée fondatrice de la Manne repose sur un constat : **l'augmentation de la pauvreté entraîne des difficultés nutritionnelles d'une partie de nos concitoyens d'une part, et de l'autre la destruction de tonnes de nourritures invendues.**

C'est pourquoi une poignée de femmes et d'hommes, bénévoles militants et convaincus, ont décidé de faire quelque chose, et sous l'impulsion de Monsieur Hubert Philipp, Président fondateur, de créer La Manne en 1986.

La Manne a pour objectif initial la collecte et l'achat de denrées alimentaires, de préférence non périssables, et leur mise à disposition gratuite ou quasi gratuite aux plus démunis. La finalité première est de répondre à l'urgence sociale par l'aide alimentaire et de lutter contre le gaspillage des produits alimentaires pour nourrir ceux qui ont faim.

La précarité grandissante a amené La Manne à diversifier ses prestations et ainsi créer de nouvelles actions qui contribuent à la réduction de la fracture sociale (voir le projet associatif).

2 - Etre bénévole à la Manne :

Etre bénévole c'est l'engagement libre et non rétribué d'hommes et de femmes qui agissent aux côtés des professionnels, pour mettre en œuvre les missions de La Manne auprès des personnes en difficulté bénéficiaires de ses services.

Depuis sa création elle reconnaît la place spécifique des bénévoles, en tant qu'acteurs de terrain, de soutien et de force de proposition. Leur action est complémentaire et non concurrente à celle des salariés permanents.

Etre bénévole à La Manne c'est s'engager dans une approche éthique et humaniste, respectueuse de la dignité humaine dans le respect du projet associatif. En cela le/la bénévole répond aux besoins des bénéficiaires, aux missions de La Manne et contribue à son propre épanouissement.

Toute personne disposant d'au moins ½ journée par semaine, peut s'inscrire en tant que bénévole à La Manne.

3 - Prise de contact, premier entretien et intégration du bénévole :

La Manne recherche constamment de nouveaux bénévoles pour compléter les différentes équipes. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues.

Après une prise de contact par téléphone ou par mail, c'est la personne chargée du bénévolat qui vous fixe un rendez-vous pour un premier entretien, lors duquel plusieurs points seront abordés :

- Présentation de La Manne et de ses activités,
- Présentation de l'équipe de permanents,
- Présentation du règlement intérieur,
- Présentation du ou de la futur(e) bénévole (motivations et points forts),
- Visite des locaux de l'association.

En premier lieu, une période d'observation vous est proposée, pendant laquelle vous découvrirez la structure, les équipes, les activités... en vue de confirmer votre engagement à nos côtés. Une fois la décision prise vous signez la Charte des Bénévoles pour valider ce choix. Les missions que nous vous confions sont déterminées en fonction de vos attentes, de vos disponibilités de vos expériences et des besoins de La Manne. Elles peuvent évoluer au fil de votre engagement. La personne référente du bénévolat à la Manne reste disponible pour assurer un suivi et répondre à vos questions.

4 - Etre adhérent :

En tant que bénévole il vous sera demandé de devenir adhérent de l'association. L'adhésion des bénévoles vous permet de participer aux choix et orientations de l'association, à travers les élections au Conseil d'Administration. Comme dans toute association, l'adhésion est matérialisée par le paiement d'une cotisation annuelle. Cette cotisation est obligatoire car les assurances ne couvrent que les bénévoles adhérents à jour de leur cotisation.

5 - L'exercice du bénévolat :

Au moment de votre engagement, vous déterminerez avec la personne chargée du bénévolat, les conditions précises de l'exercice de votre mission :

- Le cadre et les limites de l'activité choisie,
- Le temps consacré à cette mission, les moyens mis à votre disposition,
- Les éventuelles formations complémentaires nécessaires,
- Les modalités d'évaluation de l'action et de remboursement des frais engagés.

Ceci s'effectue au cours d'un ou plusieurs entretiens. Par ailleurs, au cours de votre engagement, vous pouvez légitimement souhaiter changer d'activité ou vous impliquer dans d'autres actions. Un entretien avec la personne chargée du bénévolat vous permettra d'évaluer ensemble les meilleures opportunités pour vous.

6 - Une dynamique d'équipe :

En tant que bénévole, vous êtes appelé à agir au sein d'un groupe avec lequel vous vous engagez pour une ou plusieurs missions. Ce travail en équipe possède de nombreux atouts, qu'il s'agisse d'un apport de formation, d'un soutien collectif ou bien d'une source de motivation. Les différences d'âge et d'expérience des membres de cette équipe sont une richesse permettant de faire face à des situations et des demandes multiples.

Devenir bénévole est un engagement moral supposant un investissement personnel. Vous faites désormais partie d'un groupe où chacun, par sa spécificité, peut apporter une pierre à l'édifice. C'est vous qui conférez à La Manne sa force et son efficacité. Nous espérons que cette expérience vous donnera entière satisfaction et que vous vous épanouirez en apportant votre soutien aux personnes en détresse bénéficiant des services de La Manne.

7 - L'association s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- Lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
- Lui remettre le projet associatif.
- Lui remettre le règlement intérieur.
- Lui désigner le salarié référent en relation avec son activité.
- Lui donner la possibilité de faire le point, avec la personne chargée du bénévolat, sur des éventuelles difficultés rencontrées, ou tout autre sujet que le bénévole souhaite aborder.
- Lui confier une activité qui corresponde aux besoins de l'association en tenant compte de ses envies, de ses compétences et de sa disponibilité.
- Assurer sa formation et son accompagnement par un responsable compétent.
- L'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe.
- Le couvrir par une assurance adéquate.

8 - Le bénévole s'engage à :

- Inscrire son action dans le respect des valeurs de l'Association, du Projet Associatif et de la présente charte.
- Respecter la neutralité politique et religieuse.
- Effectuer une période d'observation définie avec le chargé du bénévolat.
- Respecter le règlement intérieur et notamment les consignes de sécurité.
- Etre responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association et des bénéficiaires.
- Agir avec sérieux, discrétion et régularité dans l'activité choisie.
- Respecter, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Association, la confidentialité des propos et des informations recueillis au cours de son action, afin de ne pas nuire aux intérêts des bénéficiaires, de l'Association, de ses professionnels et des autres bénévoles.
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et salariés.

- Ne pas intervenir auprès des salariés en insertion, cela étant à la charge des encadrants qui ont un rapport hiérarchique avec eux.

9 - Fin d'engagement :

Le bénévole reste libre de cesser son activité à tout moment, néanmoins il s'engage à respecter, sauf en cas de force majeure, un temps de prévenance raisonnable afin de pallier à son remplacement et ainsi ne pas porter préjudice à la mission auprès des bénéficiaires. L'association se réserve le droit d'interrompre à tout moment l'activité d'un bénévole en cas de non-respect de la présente charte, et de lui en expliquer les raisons.

Votre présence dans ce lieu de travail et de reconstruction humaine est un apport précieux.

Vous pouvez activement participer à la dynamique de cet outil, soyez-en remerciés et soyez les bienvenus.